

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2009.

(Unité=En DT)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2009	QUATRIEME TRIMESTRE 2008	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 AU 31/12/2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 AU 31/12/2008
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	111 885 038,746	107 094 414,164	396 217 690,596	389 000 675,693
* Intérêts	67 683 256,407	74 976 557,281	260 139 662,227	272 207 767,243
* Commissions en produits	12 995 298,448	13 680 973,904	53 307 821,190	51 520 022,682
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	31 206 483,890	18 436 882,979	82 770 207,179	65 272 885,768
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	30 381 159,830	34 684 626,980	121 822 019,298	128 462 329,812
* Intérêts encourus	29 466 554,440	33 800 022,860	118 007 332,210	124 915 358,748
* Commissions encourues	914 605,390	884 604,120	3 814 687,088	3 546 971,064
* Autres charges				
3- Produit net bancaire	81 503 878,915	72 409 787,184	274 395 671,298	260 538 345,881
4- Autres produits d'exploitation	779 633,895	886 415,997	2 797 233,712	2 791 803,755
5- Charges opératoires, dont:	41 174 891,236	37 234 854,327	155 424 505,387	139 202 917,808
* Frais de personnel	28 426 345,493	26 103 493,527	109 181 214,153	96 033 744,698
* charges générales d'exploitation	7 878 304,202	7 160 984,730	31 305 036,998	28 676 999,429
6- Structure du portefeuille :	-	-	853 120 355,004	639 774 416,579
* Portefeuille-titres commercial	-	-	643 323 130,167	464 123 358,392
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	209 797 224,838	175 651 058,187
7- Encours des crédits	-	-	3 835 415 072,601	3 254 405 340,388
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 360 289 197,779	4 809 164 773,775
* Dépôts à vue	-	-	2 256 876 805,046	2 128 439 857,186
* Dépôts d'épargne	-	-	1 141 632 469,829	1 004 536 222,648
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	143 221 221,601	156 358 386,427
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	10 037 309,589
* Emprunts subordonnés	-	-	64 430 512,466	77 185 704,720
* Ressources spéciales	-	-	78 790 709,135	69 135 372,118
10- Capitaux propres	-	-	430 792 311,207	430 458 779,282

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2009.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2009 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2009 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2009.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'année 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2009.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2009 à 396.218 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- I- Intérêts et revenus assimilés,
- II- Commissions en produits,
- III- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent au 31 décembre 2009 à 121.822 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

IV-	Intérêts encourus et charges assimilées,
V-	Commissions encourues,
VI-	Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2008 sont présentés après affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2009 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009

La BIAT a clôturé l'année 2009 avec :

- Des encours de crédits de 3835,4 MD, en progression de 17,9%.
- Des encours de dépôts de 5360,3 MD, en accroissement de 11,5% grâce notamment à l'épargne qui a évolué de 13,6%.
- Des produits d'exploitation bancaire à 396,2 MD, en augmentation de 1,9% du fait des baisses observées sur les taux des marchés monétaire en dinars et en devises.
- Des charges d'exploitation bancaire de 121,8 MD, en retrait de 5,2% du fait d'une mobilisation moins importante des dépôts à terme en cours d'année et de la baisse du taux de marché.
- Un PNB de 274,4 MD, en évolution de 5,3%.
- Des charges opératoires de 155,4 MD, en progression de 11,7% du fait de la constatation de provisions pour congés payés de 8,8MD expliquant la progression relativement soutenue des frais de personnel qui s'est située à 13,7%. Hors provisions pour congés payés, l'évolution de la masse salariale se serait limitée à 4,5%.

Au cours de cette année 2009, la BIAT a poursuivi sa stratégie d'expansion du réseau, avec l'ouverture de 10 nouveaux points de vente portant ainsi son réseau à 131 unités.